

Être membre à la SARL

Pour devenir membre, il suffit de remplir le formulaire d'adhésion et de payer sa cotisation annuelle. L'abonnement est valide pour une durée d'un an, du 1er septembre au 31 août. On peut adhérer à tout moment dans l'année.

Voici les tarifs de cotisations :

Membre famille (25\$): Un adulte ayant une ou des personnes autistes à leur charge.

Membre adulte (25\$): Dans cette catégorie, nous trouvons des adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme.

Individu (35\$): Grands-Parents, tantes, oncles, etc.

Professionnel (50\$): Enseignants, intervenants, psychologues, etc.

Membre corporatif (100\$): École, garderie, municipalité, etc.

Être membre de la SARL vous donne accès à plusieurs services selon votre catégorie de membre :

- Accueil, référence, information sur les services disponibles
- Aide À l'obtention de diverses subventions
- Rencontre parents
- Formations et conférences
- Activités familiales
- Mathériathèque
- Centre de documentation
- Activités de sensibilisation sur mesure
- Mois de l'autisme
- Ateliers Azimut

- Activités estivales
- Centres de jour
- Rencontres adultes « Le club adulte »
- Présence aux plans d'intervention (PI) et au plan de services individualisé et intersectoriel (PSII)
- Plateau de travail
- Groupe de pairs TSA
- Création de matériel

L'adhésion annuelle est obligatoire pour avoir accès à ces services. En cas de nonpaiement et de non-renouvellement, cela entrainera un arrêt de service.

À noter que l'organisme procède à une politique de fréquentation de services!



